

# SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE SPORTS ET DE MONTAGNE DE LA HAUTE-ARIEGE

## FICHE DE DESCRIPTION DE FONCTION

|                        |  |
|------------------------|--|
| FONCTION               | Adjoint Chef d'exploitation, Responsable technique |
| Supérieur Hiérarchique | Directeur d'exploitation Ascou                     |

### MISSION GENERALE

L'adjoint du Chef d'exploitation est responsable de la maintenance et de l'exploitation de l'ensemble du parc de remontées mécaniques (RM) de la station d'Ascou.

Il s'assure que les conditions de sécurité sont réunies :

- Pour le personnel (utilisation et renouvellement des Equipements de Protection Individuelle), formation aux postes de travail.
- Pour les clients (conditions d'exploitations)

**Il veille à la mise en œuvre du Système de Gestion et de la Sécurité (SGS)**

**Il doit être le relais entre le directeur et le personnel des remontées mécaniques pendant la période d'exploitation.**

En période hors exploitation, il suit la MPHE de la station d'Ascou et peut intervenir sur les autres sites du Syndicat Mixte des stations de sports et de montagne de la Haute Ariège gérés par la Communauté de Communes de la Haute Ariège.

### RESPONSABILITE TECHNIQUE

#### En Exploitation

L'Adjoint du chef d'exploitation doit :

- S'assurer du bon déroulement journalier des opérations,
- S'informer du bulletin météo de la journée
- S'informer de l'état des pistes desservies par ses installations (ouvertes/fermées, présence de pierres...)
- Viser (ou faire viser par son représentant) hebdomadairement le registre d'exploitation,
- Réaliser des visites sur le terrain,
- Réaliser le suivi des stocks,
- Autoriser la remise en marche de l'installation après interruption pour cause de circonstance exceptionnelle,

## SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE SPORTS ET DE MONTAGNE DE LA HAUTE-ARIEGE

- Définir les conditions d'un fonctionnement exceptionnel pour transporter du personnel, des sauveteurs, des autorités publiques lorsque les circonstances nécessitent l'usage de l'installation,
- S'assurer de la bonne compréhension et du respect des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise et les faire appliquer dans son service.
- Préparer le personnel de la station aux examens DSF,
- En complément du chef d'exploitation, il fait les visites avec le STRMTG sur le terrain,

### Hors Exploitation

L'Adjoint du chef d'exploitation :

- Assure le suivi des opérations de maintenance de la station d'Ascou

### RESPONSABILITE DE MANAGEMENT

L'Adjoint du chef d'exploitation doit :

- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité au poste de travail,
- Animer l'équipe technique,
- Reporter au directeur tous les éléments nécessaires au pilotage de l'entreprise,
- Il propose un plan de formation pour ses services.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Expérience dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des remontées mécaniques.  
Connaissances en technique des RM,

### APTITUDES RELATIONNELLES

L'Adjoint du chef d'exploitation doit réserver aux clients un accueil irréprochable, porter sa tenue et veiller à ce qu'elle soit toujours propre.

Il doit être vigilant et à l'écoute des besoins du client (anticiper la difficulté du client).

Il doit avoir une communication de qualité avec l'ensemble du personnel d'exploitation